

## LA MINUSCA RAPPELLE LE PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS NATIONAUX SUR LE GENRE, LA PROTECTION DES FEMMES ET LES DROITS HUMAINS

**Bangui le 13 décembre 2017** – La mise en œuvre du mandat de la MINUSCA dans les domaines du genre, protection des femmes et des droits humains est faite en étroite collaboration et en partenariat avec les autorités nationales et d'autres acteurs centrafricains, a rappelé mercredi la Mission. Les trois thématiques ont été au centre de la conférence de presse hebdomadaire, mercredi à Bangui, avec les conseillères en genre et en protection de la femme et le directeur adjoint de la division des droits de l'homme de la MINUSCA.

Rappelant sa mission spécifiée dans la résolution 2387, Gladys Teni Atinga, conseillère en genre, a rappelé les principales réalisations de 2017 notamment « le développement des capacités des partenaires extérieurs, le partenariat, le plaidoyer, le coaching et les projets à impact rapide » au profit des femmes. A cet effet, la conseillère en genre a cité les projets du marché de Bomom, « en soutien aux activités de sensibilisation en faveur de la paix et de la cohésion sociale » ainsi que de la « réhabilitation de la prison de Mbaiki, en vue d'améliorer les conditions de vie des femmes détenues, de les protéger contre les abus et exploitations sexuels et de respecter de leur droit à la dignité en tant personne humaine ».

Pour sa part, Beatrix Attinger Colijn, conseillère en protection de la femme, a évoqué les neuf résolutions du Conseil de sécurité sur la thématique Femme, Paix et Sécurité, notamment la résolution 1960 (2010) qui prévoit « d'inclure dans les rapports annuels du Secrétaire général des informations détaillées sur les parties à un conflit armé qui sont crédibles soupçonnés d'avoir commis ou d'être responsables d'actes de viols ou d'autres formes de la violence sexuelle ». La conseillère a indiqué qu'un travail de partenariat avec les maires centrafricains et de sensibilisation des communautés a lieu, tout en soulignant qu'une des difficultés dans le combat aux violences contre les femmes et les filles en situation de conflit est liée à la stigmatisation des victimes.

De son côté, Cherifou Gassama, directeur adjoint de la division des droits de l'homme, a expliqué les domaines d'action de la MINUSCA à savoir la surveillance et l'investigation, le rapportage et l'alerte précoce ainsi que le dialogue constructif et l'assistance technique. « A propos de l'assistance pour le développement des capacités nationales, je citerai, entre autres, le partenariat avec le Ministère de la Justice et des droits de l'homme pour l'établissement et

développement en cours de la stratégie nationale de protection des droits de l'Homme ainsi que le plaidoyer et l'assistance pour l'adoption et la mise en oeuvre des instruments liés à la lutte contre la torture et traitements inhumains et la prévention du génocide", a dit Gassama.

Le directeur adjoint de la division des droits de l'homme a également donné un aperçu général de la situation des droits de l'homme entre mai et novembre 2017. « Au total, 1816 cas de violations des droits de l'homme ont été documentés par la MINUSCA, surtout au centre et au sud-est de la Centrafrique, qui ont affecté 2977 victimes ; 1125 des violations sont imputables aux groupes armés contre 691 aux agents de l'Etat », a-t-il indiqué. Selon ce responsable, "il y a un engagement régulier avec les autorités centrafricaines ainsi que les groupes armés pour trouver des réponses et pour rappeler les responsabilités face aux problèmes ».